

**Sujet :** [INTERNET] Enquête

**De :** guydemontbron@free.fr

**Date :** 19/03/2024 18:21

**Pour :** pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Madame, Monsieur

L'implantation d'une aire de grand passage des gens du voyage présente plusieurs inconvénients :

- Cette d'une surface de 4 hectares semble trop grande étant donnée la mésentente entre eux. L'espace risque de ne pas être occupé dans sa totalité.
- Ne serait-il pas souhaitable d'implanter plusieurs aires plus petites de 5000 m<sup>2</sup> par exemple sur d'autres communes de la CDA ?
- Certains groupes religieux veulent implanter un édifice itinérant. Cette activité est contradictoire avec la loi de 1905 pronant la séparation de l'église et de l'état. Est-ce aux contribuables de financer ce projet ?
- D'un point de vue hygiène comment vont faire ces personnes pour leurs besoins courants ? A quel endroit ? Dans les champs environnants ?
- Que pense la LPO de cette installation ?

Cordialement

Guy de Montbron